
Rapport d'orientation / enjeux – perspectives

Ordre du jour

Organisation / structuration.....	1
Financement.....	1
Vie de l'association.....	3
Le lieu.....	3
Durabilité / engagement temporel.....	4

Organisation / structuration

Jusqu'à présent le bureau se confondait avec les porteurs de projets. Une personne a quitté le bureau en raison de désaccord sur l'orientation du projet. Deux autres le quittent car à terme elles seront salariées de l'association. Le bureau doit donc être renouvelé et / ou transformé.

01. Décision à prendre :
le bureau est maintenu à 5 membres
le bureau est modifié et passe à 3 membres.

02. Décision à prendre :
L'assemblée générale valide ou refuse les candidatures des nouveaux membres du bureau.

Quelle que soit la nature de ce bureau, il nous apparaît primordial que les permanents salariés ou non, soient chargés de la mise en œuvre pratique et financière. Il nous paraît important pour la réactivité et l'implication des auteurs directement confrontés avec le terrain quotidien, qu'un mandat du bureau soit formulé au près d'une équipe de coordination des permanents et parents qui le souhaitent.

Outre sa capacité d'ester en justice et sa fonction défini dans les statuts, nous souhaitons que le bureau soit aussi un organe de veille et de conseils. Il a un rôle de « garde fou », de contrôle, de regard extérieur. Il est en mesure à la fois de questionner, critiquer et valider les décisions de l'équipe de fonctionnement.

03. Décision à prendre :
validation de la fonction du bureau, complément à porter dans les statuts

04. Décision à prendre :
acceptation de l'établissement d'une équipe de coordination composée des permanents salariés ou non et des parents qui le souhaitent.

05. Décision à prendre :

Mandat est donné par le bureau à l'équipe de coordination de l'espace éducatif pour la gestion quotidienne et financière du lieu. Cette équipe tient le bureau informé chaque semaine.

Financement

Suite à l'aide à la création dont nous avons bénéficié à travers la formation de l'association Intermade, nous y voyons un peu plus clair concernant les pistes de financement. Trois grands axes se dessinent :

- communauté participative, que nous avons appelé les Gibustiers. Ils financent des « parts » par l'achat de Gibus à 10 euros l'unité. Pour l'année 1, les familles participent à hauteur de 3 Gibus. Une démarche de sollicitation est à mettre en œuvre.
- Fondations : c'est un gros chantier à lancer. Il nous faut répertorier les fondations qui entrent grosso modo dans le champ de notre projet social. Puis il nous faut rédiger nos demandes en fonction des appels à projet de ces fondations ou de demande par rapport à la globalité de notre projet.
- mécénats : ce chantier est à ouvrir. Nous n'avons pas encore travaillé cette question et n'avons pas de pistes à ce sujet.

Les autres modes de financement de type subvention relèvent des collectivités locales ou européennes et sont plus incertaines. A noter que l'autonomie la plus forte passe par la communauté. Nous ferons néanmoins les démarches de demande de subvention au cucs, à la mairie et pour l'aspect alsh, à la caf.

- **Vers une recherche d'autonomie :**

Une solution passe par l'investissement financier mensuel d'une communauté de partenaires. Une forme de service public car ces donateurs mensuels ne sont pas nécessairement des usagers de la structure, mais ils pensent qu'il y a un intérêt politique à développer un tel service.

Complément : Considérant le budget sur 3 ans, pour une autonomie complète il faudrait 600 Gibus par mois.

- **Vers une semi autonomie**

Une part de l'activité pourrait être prise en charge par des subventions soit provenant de fonds publics soit de fonds privés (mécénat, fondations, ...)

Nous envisageons de solliciter

- pour les fondations : la macif, crédit mutuel, la poste et plus tard la sncf
- pour le mécénat : fondation cultura et ikéa, et toutes entreprise de matériel scolaire

06. Décision à prendre :

acceptation de la mise en œuvre globale de la recherche de financement

Vie de l'association

Nous nous réunissons toutes les semaines pour coordonner les tâches, discuter des orientations, exposer les travaux effectués par les permanents pendant la semaine.

Nous pensons que se réunir dans un cadre favorable à la discussion et l'écoute, c'est à dire sans la présence des enfants est nécessaire.

Nous pensons que dans la période de démarrage la fréquence des réunions doit être importante mais aussi que ces réunions doivent être menées sans dispersion.

Pour les permanents obligatoirement, et pour les parents, les adhérentEs et les membres du bureau qui le souhaitent, nous proposons de maintenir une réunion hebdomadaire.

Statutairement une AG de fonctionnement aura lieu tous les 3 mois.

Le lieu

Nous souhaitons mettre en place un espace de vie éducative continu. Cependant pour des questions de financement et de reconnaissance, nous avons intérêt à solliciter la création d'un alsh (accueil de loisir sans hébergement).

Or le cadre légal de la création d'un alsh recevant des enfants de moins de 6 ans, oblige à disposer d'un extérieur.

Le premier local en lien avec le bailleur ICF ne dispose pas d'extérieur. Pour l'ouverture administrative de la micro école, il reste intéressant. Mais nous ne pourrons pas y rester si nous souhaitons déclarer un alsh.

Dans le cadre du projet éducatif et social nous pensons qu'il y a un intérêt stratégique à se faire reconnaître par la DDJSCS autant que par la mairie et l'éducation nationale afin de montrer l'absence de segmentation dans les temps éducatifs.

Du point de vue financier, l'intérêt reste de mise car la caf finance une partie du coût porté par les familles pour inscrire un enfant dans un alsh.

Pour nous l'inscription reste une inscription à « espaces éducatifs », mais selon la répartition horaire et financière qui est déclarée en terme de présence dite scolaire ou dite périscolaire, l'aide versée n'est pas là même.

Par exemple, si l'espace éducatif n'est qu'une école, il n'y a pas d'aide. Si on dit que le coût global est réparti entre alsh et école, une aide peut intervenir sur l'alsh. Cela réduit alors le coût réel pour les familles, et maintient le coût global pour la vie de l'espace éducatif.

07. Décision à prendre :

ne pas démarrer dans un local sans espace extérieur ou démarrer quand même et changer au bout d'un an.

Durabilité / engagement temporel

Au regard du caractère expérimental et des aspects financiers, les permanents sont en mesure de s'engager pour un an, bénévolement. Nous ne garantissons pas la suite. Il est primordial que les familles entendent que la pérennité n'est pas assurée. Nous assurons un niveau de connaissance aux enfants, mais nous n'assurons pas que l'expérience continuera une autre année.

Au fur et à mesure de la vie de l'association, des débats, des difficultés et des ouvertures possibles, nous réévaluerons les possibilités de poursuivre ou pas.

08. Décision à prendre :

L'assemblée générale reconnaît le caractère expérimental et une durée de projet limité à un an.

A nous touTEs de faire en sorte que ce voyage se poursuive !